

DEC223090DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche intitulée Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) – UAR2966

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2023, l'unité d'appui et de recherche suivante :

Entité de rattachement : Direction générale déléguée aux ressources

Délégation Alpes

UAR n° 2966

Intitulé : Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)

Directrice : Mme Laure NICOLAS, Ingénieure de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 16

Durée : 4 ans

Mission : L'unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux Expériences (ULISSE) est chargée, pour le compte de toute unité CNRS ou partenaires du CNRS, de l'étude et de la réalisation de tous types d'opérations logistiques, nationales, européennes et internationales, liées aux échanges de matériels scientifiques (transports, dédouanement, emballage, assurance), de la prescription de transports, du conseil aux unités (fiscalité des échanges internationaux et européens, transport de marchandises dangereuses), ainsi que des veilles techniques et réglementaires afférentes. L'unité est également en charge de la mise en conformité des laboratoires du CNRS vis-à-vis des transports de marchandises dangereuses (audits, formations, conseils).

Art. 2. - Le mandat de la directrice mentionnée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 janvier 2023

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT